



Nancy, le 23 mai 2024

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 Novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 8 février 2010 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2011 fixant la nature et le programme des épreuves des concours et recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale de certains corps de secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Vu l'arrêté d'organisation du 16 avril 2024 fixant le nombre de postes offerts et la constitution des jurys des concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans l'académie de Nancy Metz ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Sont autorisés à participer à l'oral d'admission du concours de secrétaires administratifs de classe normale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz pour la session 2024 les candidats mentionnés sur les listes jointes.

**Article 2 :** Madame la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Richard LAGANIER

# RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2024

## Résultats - Admissibilité

Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.

### Secrétaire Administratif classe normale concours commun externe

N° Candidat - Civilité Nom Prénom	Résultat
2143468264 - MME BOUTON SYLVIE	Admissible
2405211590 - MME BRACHFELD CAHEN MICHÈLE GABRIELLE LAURE LÉONIE VICTORIA	Admissible
2309935591 - M. CELKA GUILLAUME	Admissible
2301793731 - MME FERRY LÉA	Admissible
2307910868 - MME GEISTER EMIE	Admissible
2307898103 - MME GODEBILLE JULIETTE PAULE ALBERTE	Admissible
2304848311 - MME GOISSET ELISE	Admissible
2408246137 - MME GOT MARCELINO STEPHANIE	Admissible
2247566606 - MME GOUJET BETTY	Admissible
2405197936 - MME GOURZI INÈS	Admissible
2409251055 - MME LABATE CAMILLE MÉLANIE	Admissible
2208446169 - MME LAMRI AXELLE YVETTE	Admissible
2407237102 - MME PERRIN CAPELLE BÉRANGÈRE	Admissible
2311955970 - MME ROCHOTTE THIERY ELODIE GAELLE	Admissible
2207434502 - MME TACQUET FEUERSTEIN MORGANE CLAIRE DOMINIQUE	Admissible
2407240414 - MME THERR JULIA	Admissible
2246269953 - MME THOMAS AMANDINE LAURENCE	Admissible
2408249581 - MME TOMBOIS CLARO SANDRINE	Admissible
2409252844 - MME VELTRI LAETITIA	Admissible
2409250919 - MME VILLAUME ELISE	Admissible
2408245798 - MME WOJTAL LAURÉANE	Admissible

Candidature(s) : 1 à 21 sur 21 (21 candidats sur la page)

A NANCY, le 15/05/2024  
Présidente du jury



ETIENNE Isabelle

Page 1/1

## RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2024

### Résultats - Admissibilité

Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.

#### Secrétaire Administratif classe normale concours commun interne

N° Candidat - Civilité Nom Prénom	Résultat
2108990842 - MME ARNOU KRZAKALA AURELIE ROSELYNE ALINE HUGUETTE HELENE	Admissible
2307903408 - MME BACH VANESSA JENIFER MURIEL	Admissible
2407233151 - MME BATON LETT SOPHIE	Admissible
2340293325 - MME BAUMONT STÉPHANIE	Admissible
2410263915 - M. BOHN NICOLAS	Admissible
2110015693 - MME BORY DERVEAUX JENNIFER	Admissible
2407240026 - MME BOUAYSS FATIHA	Admissible
2407235916 - M. BRIOT NICOLAS	Admissible
2408241838 - MME CANEL BARTHELEMY STEPHANIE JEANNE ANNA	Admissible
2410258804 - M. DASTILLUNG THOMAS	Admissible
2405211320 - MME DE ABREU MARQUES PATRICIA	Admissible
2212494869 - MME DUCRET DUCRET-DIDIER DELPHINE CHARLOTTE COLETTE	Admissible
1707133284 - M. FERNANDEZ SÉBASTIEN	Admissible
1706105736 - MME GARCON MURIELLE	Admissible
2302809503 - MME GUYON CHRISTOPHE CAROLE MARIE ELISABETH	Admissible
1606063140 - MME JAKUBOWSKI BILLEREY ANDREA	Admissible
2211487635 - MME JULIEN JULIEN STEPHANIE	Admissible
1709167107 - MME KNITTEL BUCHI ELISABETH	Admissible
2211487677 - MME LAZAZGA BOUTOUBA SAMIRA	Admissible
2209457561 - MME LOGETTE SABRINA	Admissible
2209455146 - MME LOUZE GOUGLOU NORA	Admissible
2407238599 - MME NO-NEY ESTELLE FLORENCE	Admissible
2146682922 - MME RABEISEN CHRISTÈLE	Admissible
2345741051 - MME SAGET JOANNIE	Admissible

Candidature(s) : 1 à 24 sur 25 (24 candidats sur la page)

A NANCY, le 15/05/2024  
Président du jury



FLUCK Gilles

## RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2024

### Résultats - Admissibilité

Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.

#### Secrétaire Administratif classe normale concours commun interne

N° Candidat - Civilité Nom Prénom	Résultat
2407231791 - MME SIRK SIRK VIRGINIE MALLORIE	Admissible

Candidature(s) : 25 à 25 sur 25 (1 candidats sur la page)

A NANCY, le 15/05/2024  
Président du jury



FLUCK Gilles